

de trois ans, à compter du 1^{er} février 1951. Depuis qu'il occupe ce poste élevé, il s'est gagné l'admiration et le respect de tous par son dévouement à l'œuvre des Nations Unies sous toutes ses formes.

Je me demande s'il est approprié de faire mention de l'origine ethnique d'un internationaliste aussi réputé; j'estime cependant qu'il est bon de rappeler que M. Lie a eu une très brillante carrière dans la vie publique en Norvège, à titre d'avocat, d'homme d'État et de diplomate, avant de consacrer tout son temps au service des Nations Unies. En plus d'avoir détenu plusieurs portefeuilles importants dans le gouvernement norvégien,—il a été notamment ministre des Affaires étrangères du gouvernement en exil durant la guerre,—M. Lie a dirigé la délégation norvégienne à la conférence de San-Francisco où la charte des Nations Unies a été établie. A cette conférence, il a été président de la commission chargée de rédiger les dispositions de la charte afférentes au conseil de sécurité.

Je suis sûr que je me fais l'interprète de tous les députés en souhaitant en leur nom à M. Lie la plus cordiale bienvenue à la Chambre des communes du Canada.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

Bill n° 354, intitulé: Loi constituant en corporation *First Canadian Reinsurance Company*.—M. Henderson.

LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

MODIFICATION TENDANT À POURVOIR À LA NOMINATION ET À LA PENSION DE CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS, ETC.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité, lors de la prochaine séance, afin d'étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin de pourvoir à la nomination et à la pension de certains fonctionnaires et employés nécessaires à l'application de la loi, et de décréter, en outre, qu'aucun projet entraînant une dépense de plus de dix mille dollars ne soit entrepris sans le consentement du gouverneur en conseil.

M. Thatcher: Expliquez-vous.

Le très hon. M. Gardiner: Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La résolution même me semble contenir toutes les explications requises. En 1935, on a établi un organisme qui allait accomplir

[M. l'Orateur.]

certaines tâches durant une période de cinq ans. De provisoire qu'il était l'organisme a été maintenu, de sorte qu'il constitue maintenant un organisme permanent et que le personnel en sera placé sous l'autorité de la Commission du service civil.

(La motion est adoptée.)

ROUTE TRANSCANADIENNE

DEMANDE RELATIVE À LA ROUTE ENTRE WINNIPEG ET LA FRONTIÈRE ONTARIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Je désire poser au ministre des Ressources et du Développement économique une question dont je lui ai fait tenir avis. Le ministre est-il en mesure de nous fournir des détails définitifs quant au tracé de la route transcanadienne entre Winnipeg et la frontière de l'Ontario?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je tiens à remercier le député de m'avoir donné avis de sa question. Sur la proposition du ministre des Travaux publics du Manitoba, nous avons approuvé le tracé suivant: à partir de la frontière qui sépare l'Ontario du Manitoba, la route n° 1 jusqu'à un endroit situé près du lac West-Hawk; puis en direction sud-ouest, en passant près du lac Falcon, jusqu'à un endroit situé au nord de Glen, de là, en direction ouest jusqu'à un endroit situé à l'est de Sainte-Anne, puis vers le nord-ouest, jusqu'aux limites de Saint-Boniface.

LA PENSION DE VIEILLESSE

LA MODIFICATION DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE ET LE PARLEMENT DE WESTMINSTER—PRÉSENTATION D'UN BILL CANADIEN FAISANT SUITE À L'AMENDEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Je désire poser une question au premier ministre. A-t-il été formellement informé que le Parlement du Royaume-Uni a adopté l'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui permettra de présenter la nouvelle loi relative à la pension de vieillesse? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre nous dira-t-il à quelle date il fera à la Chambre la déclaration promise hier?

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout juste avant d'entrer à la Chambre j'ai de nouveau communiqué avec le ministère des Affaires extérieures et l'hôtel du Gouvernement pour m'assurer si nous avions reçu une nouvelle